

PROVINCE de QUÉBEC

Municipalité de Saint-Adelphe

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Directeur général de la susdite municipalité, QUE :-

RÈGLEMENT 2022-328

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le règlement 2022-328 concernant la modification du règlement de zonage 2009-253 afin de changer l'usage dans la zone 81-Af.

Ce règlement a été adopté à une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'âge d'or de l'hôtel de ville, le vingt unième jour de juillet 2022.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture.

Avis de motion le 13 juin 2022.

Adoption du projet de règlement le 13 juin 2022.

Consultation publique le 5 juillet 2022.

Adoption du second projet de règlement le 11 juillet.

Adoption du règlement le 21 juillet 2022.

DONNÉ à SAINT-ADELPHE, ce 22^e jour de juillet 2022.

Caroline Moreau

Caroline Moreau, directrice générale adjointe

CERTIFICAT de PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Saint-Adelphe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le vingt deuxième jour de juillet 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt deuxième jour de juillet 2022.

Signé: *Caroline Moreau*

Caroline Moreau, directrice générale adjointe